

Décision Générale colonial

Décision n° 170 du 11 février 1949 :

n° 170

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 février 1949
Numéro JO n° 2 du 28/02/1949	Date du numéro 28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Sont rayés des contrôles de la milice indigène les miliciens dont les noms suivent : 1150.Mousse Oumar, 1er classe, 2e compagnie, décédé à Aïcha au mois de septembre 1948. 2104. Meko Hamid, 2e classe, 3e compagnie, décédé à Djibouti le 31 janvier 1949.